

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-4-2

Séance du lundi 13 novembre 2023

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA - SUBVENTIONS DE FONTIONNEMENT ET ACTIONS SPECIFIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale

OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENT :

HAGENBACH Vincent

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-2-4-2 du 13 mars 2023 portant approbation du modèle-type de convention à conclure avec des structures bénéficiant d'une délégation pour la prescription des Périodes de mise en situation en milieu professionnel,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention d'association conclue le 4 avril 2022 entre Pôle emploi, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et la Collectivité européenne d'Alsace relative à l'outil OUIFORM,
- VU la convention d'adhésion conclue le 4 avril 2022 entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace relative à l'outil OUIFORM,
- VU la convention cadre 2023-2025 conclue le 9 mai 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association les Ateliers du Sundgau pour des actions d'insertion et d'accès à l'emploi,
- VU la convention de partenariat portant sur la prescription de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) : délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°2021-9-4-3 du 25 octobre 2021,
- VU les demandes de subventions déposées par les organismes au titre de la mise en œuvre d'actions d'insertion,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 23 octobre 2023,

- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, Région de Colmar, Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller et Agglomération de Mulhouse du 24, 23 et 27 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue deux subventions de fonctionnement à La Manne Emploi de 3 850 € et 3 333 € pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active sur le territoire de Colmar au titre des « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » pour un montant total de 7 183 €, qui feront l'objet d'un versement unique,
- Attribue à la structure d'insertion par l'activité économique Les Ateliers du Sundgau une subvention de fonctionnement complémentaire de 9 000 € qui fera l'objet d'un versement unique ;
- Approuve l'avenant à la convention cadre 2023-2025 conclue le 9 mai 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association les Ateliers du Sundgau portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire, joint en annexe n°1 à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve l'avenant à la convention d'association conclue le 4 avril 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Pôle Emploi relative à l'engagement des partenaires autour de l'outil OUIFORM ayant pour objet de prolonger la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2024 et jointe en annexe n°2 de la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve l'avenant à la convention d'adhésion conclue le 4 avril 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Pôle Emploi relative aux modalités de mise à disposition de l'outil OUIFORM ayant pour objet de prolonger la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2024 et jointe en annexe n°3 à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Autorise la délégation de la prescription des Périodes de mise en situation en milieu professionnel aux structures suivantes : Acife, Aleos, CCAS de Mulhouse, Ciarem et Contact Plus pour la période 2024-2025 ;
- Autorise le Président à signer des conventions avec ces structures conformément au modèle-type adopté par délibération de la Commission Permanente n°CP-2023-2-4-2 du 13 mars 2023 joint en annexe n°4 à la présente délibération ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour soutenir la démarche d'intelligence collective et d'accompagnement au changement portée par le Cabinet Healthy Management, faisant l'objet d'un versement unique sans qu'il soit nécessaire d'établir une convention.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	T03	(3369) - 017 - 65748 - 441	7 183 €
P152	P152O002	P152E02	T03	(3120) - 017 - 65748 - 444	9 000 €
P153	P153O005	P153E01	T02	(3370) 017 - 65742 - 444	5 000 €
TOTAL					21 183 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

4 non-participations au vote

Fatima JENN, membre du CA au sein de l'Association ALEOS

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse

Bruno FUCHS, Président de Contact Plus